

Ligue contre la violence routière



Aujourd'hui en France N°20210303, 03 mars 2021

LCVR 06



entraîneur
PAGE 1
Aujourd'hui en France

Innover pour prévenir

De la ceinture aux radars automatiques, des milliers de vies sauvées

La Sécurité routière, domaine où l'on ne cesse d'inventer, remet aujourd'hui ses prix de l'innovation.

PAR FREDERIC MOUCHON

PEUT-ÊTRE disposerons-tous demain sur notre smartphone de ce système d'alerte qui permet d'éviter de se faire renverser. Cette application, qui vous prévient de l'approche d'un bus ou d'un tramway, fait partie de la dizaine d'innovations sélectionnées par la Sécurité routière pour leur vertu préventive. Plusieurs prix seront décernés aujourd'hui à celles considérées comme les plus pertinentes pour réduire la mortalité sur les routes.

Dans la liste figure notamment un pare-soleil transparent « intelligent » qui assombrit uniquement les zones susceptibles d'éblouir le conducteur. Ou ce casque connecté pour cycliste doté d'un



LP / ALAN DE MARTIGNAC

La ceinture de sécurité n'est devenue obligatoire qu'en 1990 à l'arrière et en 1973 à l'avant : 60 % des Français y étaient alors opposés.

système de détection des collisions capable d'envoyer un message d'urgence à vos proches. Depuis que la France a commencé à se saisir de la problématique des accidents, dans les années 1970, des centaines de décisions ont été prises permettant de réduire

le nombre de morts de 18 000 en 1972 à 2 550 l'an dernier. Parmi les plus efficaces, certaines ne se sont pas imposées facilement. Notamment la ceinture. Quand son port est devenu obligatoire à l'avant, en 1973, « 60 % des Français étaient contre, rap-

pelle le psychologue Jean-Pascal Assailly, expert auprès du Conseil national de la sécurité routière (CNSR). Dans les journaux de l'époque, certains craignaient de rester coincés par la ceinture en cas de choc et de mourir carbonisés dans leur voiture. »

Piqûres de rappel

« Aujourd'hui, elle ne fait plus du tout débat », souligne Jean-Pascal Assailly. Ce qui ne fut pas le cas pendant des années du permis à points. Une autre « innovation » qui, couplée au déploiement des radars automatiques, a permis d'épargner plus de 85 000 vies en un quart de siècle. « Il y a souvent parmi les conducteurs qui dénoncent ces mesures l'idée que l'Etat les infantilise, les empêche de rouler com-

me ils veulent, restreint leur liberté et veut en quelque sorte les fliquer », décrypte Laurent Carnis, spécialiste de l'analyse des politiques publiques de sécurité routière. Étonnamment, ce n'est pas toujours du côté des conducteurs que naît la contestation. Quand les experts de la sécurité routière ont préconisé de généraliser la pose d'un éthylotest antidémarrage (EAD) dans la voiture des conducteurs condamnés pour récidive de conduite en état d'ivresse, c'est la justice qui a freiné. « Beaucoup de juges étaient réticents à l'idée d'imposer ce dispositif, qui coûte assez cher, en estimant que ce serait injuste socialement car seuls les riches pourraient se le payer », rappelle Jean-Pascal Assailly.

A chaque époque et à chaque innovation, de nouveaux débats font rage. « Le dernier en date concerne l'obligation ou non du port du casque à vélo », explique le psychologue.

Même quand une mesure a fait ses preuves, les autorités doivent parfois faire des piqûres de rappel. À l'instar de la coordination Sécurité routière de Guadeloupe, qui a mis en ligne sur les réseaux sociaux le 21 avril 2019 un spot afin « d'appeler les utilisateurs de motos au port du casque » en faisant un parallèle avec la ceinture de sécurité. Elle est obligatoire depuis un demi-siècle en France, mais certains conducteurs n'ont toujours pas pris l'habitude de boucler. En 2019, 347 personnes ne la portant ont été tuées dans des accidents de la circulation.

  @LCVR06  LCVR06PACA.COM

Contact: 06 07 12 02 25

objectif « zéro accident »



CLAUDE LIENHARD
PRÉSIDENT LCVR 06